

Soutenez
les métiers d'art
Fondation
Ateliers d'Art
de France



ATELIERS D'ART
DE FRANCE
FONDATION

La Fondation Ateliers d'Art de France, première fondation dédiée aux métiers d'art créée par des professionnels.

Ateliers d'Art de France est l'organisation professionnelle des métiers d'art. Elle fédère plus de 5400 artisans d'art, artistes et manufactures d'art à travers l'Hexagone. Sa vocation : valoriser, représenter, défendre le secteur des métiers d'art et contribuer au développement économique des professionnels en France et à l'International.

Riches de plus de deux cents savoir-faire rares et précieux, **les métiers d'art représentent un immense patrimoine immatériel** qui doit être préservé et développé.

Céramiste, ébéniste, verrier, dinandier, orfèvre, laqueur, mosaïste... Ces créateurs façonnent la matière, donnant naissance à des pièces issues de leur imaginaire et de leur créativité. Avec près de 35 000 ateliers ancrés dans nos régions, les métiers d'art forment un secteur économique actif qui mérite d'être davantage reconnu et soutenu.

C'est pourquoi **Ateliers d'Art de France**, première organisation professionnelle des métiers d'art, **a créé en 2011 une fondation entièrement dédiée aux métiers d'art dans toute leur diversité.**

Vocations et actions

Abrutée par la Fondation du Patrimoine, la Fondation Ateliers d'Art de France entend porter et faire rayonner l'inventivité, la créativité et l'excellence qui caractérisent les artisans d'art et leur savoir-faire.

Dotée d'un fonds initial de 200 000 €, elle a pour objet **la sauvegarde, la promotion et le développement des métiers d'art** de création, de tradition et d'entretien-conservation du patrimoine, notamment par la distribution de prix et bourses, l'apport de subventions, l'organisation de colloques et la réalisation de travaux d'édition.

Placé sous le signe de la modernité, son programme d'actions encourage l'innovation, la prise de risque et le dépassement de la vision traditionnelle des métiers d'art pour révéler au public toute l'inventivité qui les caractérise. Il s'organise autour d'un cycle de trois appels à projets destinés à distinguer des artistes et artisans d'art d'exception :

L'œuvre : permettre la création d'une œuvre remarquable.

Le créateur : récompenser une démarche artistique et un savoir-faire emblématiques.

La pensée : distinguer un travail de réflexion sur les métiers d'art.

La Fondation Ateliers d'Art de France a récompensé le céramiste Jean-François Boulard pour son projet *Raku Punk*, ainsi que Tzuri Gueta, créateur textile, pour son projet *Noces Végétales*. Elle a également noué des partenariats avec l'association de créateurs EAC, la Galerie Capazza et le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Soutenez les métiers d'art

- Pour encourager la transmission et le maintien des savoir-faire, fruits d'un long apprentissage.
- Pour favoriser la création et l'innovation.
- Pour permettre la dynamisation des territoires grâce aux ateliers d'art.

Nous sommes à votre écoute pour construire ensemble un partenariat répondant à vos attentes.



Montant de votre don	50 €	100 €	500 €
Coût réel après réduction d'impôt	17 €	34 €	170 €
Vos avantages donateurs			
Informations sur l'actualité de la Fondation	•	•	•
Visite personnalisée d'ateliers d'art		•	•
Rencontre avec les lauréats de la Fondation			•

Votre réduction d'impôt : votre don est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.

◀ Vous êtes un particulier

En soutenant la Fondation Ateliers d'Art de France, vous soutenez les savoir-faire d'excellence français et participez au renouvellement de générations d'artistes et d'artisans d'art. Pour un don supérieur à 500 €, vous bénéficiez d'avantages personnalisés. Contactez-nous pour en savoir plus.

Montant annuel de votre don	1 000 €	5 000 €	10 000 €
Coût réel après réduction d'impôt	400 €	2 000 €	4 000 €
Vos avantages donateurs *			
Invitations pour 2 personnes aux remises de Prix	5	10	20
Mention de votre soutien dans les supports de communication de la Fondation		•	•
Visite d'atelier pour vos clients et collaborateurs			•

Votre réduction d'impôt : si votre entreprise est domiciliée en France, l'ensemble des versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés (ou sur le revenu) de 60% de son montant, dans la limite de 0.5% de votre CA HT. Au-delà de 0.5%, ou en cas d'exercice déficitaire, un report est possible sur les cinq exercices suivants.

* Toutes nos opérations de mécénat font l'objet d'un contrat garantissant vos avantages et contreparties.

◀ Vous êtes une entreprise

En adhérant par un don annuel au Club de Partenaires de la Fondation Ateliers d'Art de France, vous vous engagez en faveur de la transmission des savoir-faire d'excellence. Être partenaire, c'est aussi fédérer vos collaborateurs autour de projets culturels de qualité, développer le réseau et la visibilité de votre entreprise dans un cadre privilégié et convier vos clients à des événements prestigieux.